



Restauration d'un paysage forestier dans le cadre du projet OIBT-Cornare sur le carbone forestier dans la *Valle San Nicolas*.

Photo : J. Blaser

Paramètres clés

Dans l'ensemble, il apparaît que des progrès continus vers la réalisation de la GDF dans les forêts tropicales aient été enregistrés durant la période de 2005 à 2010. Certains développements mentionnés dans l'étude de 2005 qui indiquaient une avancée vers la GDF ont continué depuis, y compris avec la promulgation de nouvelles lois et réglementations forestières et la réorganisation des départements responsables des forêts. L'intérêt grandissant que suscite la certification est également manifeste aussi bien dans les secteurs public que privé. On constate des évolutions dans le respect de la conformité à la législation forestière, stimulées notamment par la demande en produits d'origine légale vérifiée dans les pays importateurs.

Plusieurs pays ont adopté le concept de la REDD+, que la mise à disposition croissante de fonds est venue stimuler en soutien à ces mesures. On constate dans l'ensemble une expansion des surfaces du DFP de production et de protection qui est assujéti à des plans d'aménagement de même que dans la superficie du DFP de production qui est certifiée. La superficie totale du DFP de production et de protection qui est gérée d'une manière considérée comme compatible avec sa pérennisation a sensiblement augmenté, passant de 36,4 millions en 2005 à 53,6 millions d'hectares en 2010, soit une progression de près de 50%, ou d'environ 3,4 millions d'hectares par an. Cet accroissement s'explique en partie par les meilleures informations dont on dispose, notamment sur le DFP de protection.

Il convient de mettre en avant la meilleure qualité des informations soumises par les pays pour les besoins de l'étude. Il ne fait aucun doute que cette amélioration résulte en partie de la révision du modèle de rapport sur les C&I de l'OIBT (et les ateliers nationaux de formation qui leur sont associés), qui a

permis de réduire le nombre d'indicateurs et a dispensé de meilleures orientations. Dans plusieurs pays, on constate en outre de nombreuses améliorations dans le recueil et la gestion des données. Pour la présente étude, huit pays ont soumis leur rapport sans une aide financière de l'OIBT, ce qui montre que leur capacité à générer et fournir des données dans le cadre de leur travail régulier s'est améliorée. Toutefois, nombre de pays demeurent incapables de fournir des données fiables concernant une série de paramètres, et doivent continuer à améliorer le recueil et la gestion des données. Peu de pays ont par exemple communiqué des estimations sur les rendements durables en bois ou des données sur les prélèvements réels au sein de leur DFP.

On observe une décentralisation continue des responsabilités vers les échelons inférieurs de l'État et les communautés. Si, à longue échéance, ses répercussions pourraient être à l'avantage de la GDF, à court terme, les autorités et collectivités locales ne disposent souvent pas des ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre la GDF. Dans plusieurs pays, la capacité des organisations autochtones a besoin d'être renforcée pour faire en sorte que la GDF soit réalisable sur les terres qu'elles contrôlent, et que les droits des autochtones soient respectés. Dans certains cas, des entreprises communautaires ont eu du mal à maintenir des programmes de certification en raison de leur coût élevé et de leurs retombées incertaines. Si certains pays ont promulgué des lois destinées à clarifier le régime foncier (y compris dans les forêts) et à reconnaître le régime de propriété coutumier, ces réformes sont souvent lentes à être mises en œuvre. Les conflits liés aux droits de propriété sur les ressources et leur utilisation perdurent et semblent particulièrement répandus dans les pays qui n'agissent pas pour résoudre la question du régime foncier.

3 Brésil, Fidji, Guyana, Honduras, Malaisie, Myanmar, Trinité-et-Tobago et Suriname.

Au nombre des pays qui laissent penser que des progrès sensibles ont été accomplis au cours des cinq dernières années en vue de réaliser la GDF figurent le Brésil, le Gabon, le Guyana, la Malaisie et le Pérou. Ces pays, qui ont tous été en mesure de communiquer des informations utiles suivant le modèle de rapport sur les C&I de l'OIBT (à l'exception du Gabon, dont le rapport ne suivait pas ce format), ont adopté une approche progressiste dans leur politique forestière ainsi que leurs législations et réglementations, sont dotés de régimes fonciers relativement clairs et de solides institutions, tandis que la loi y est mieux appliquée sur le terrain. On relève une amélioration générale dans les pays du bassin du Congo, y compris une expansion rapide (qui démarre toutefois d'un niveau faible) de la superficie de forêt naturelle certifiée.

Si, dans la plupart des pays, on constate des améliorations dans la gestion de leurs forêts au cours des dix dernières années, certains semblent moins progresser que d'autres vers la GDF. Plusieurs pays producteurs de l'OIBT – par exemple, Cambodge, Côte d'Ivoire, RDC, Guatemala, Libéria et Suriname – ont connu des conflits majeurs au cours des récentes décennies, qui ont considérablement entravé le développement des institutions nécessaires pour mettre en œuvre la GDF et limité le développement de l'expertise dans le pays. Dans des pays tels que le Nigéria ou la PNG, l'administration forestière ne dispose pas des ressources nécessaires lui permettant de superviser adéquatement le régime de gestion des forêts. Dans plusieurs pays, la législation forestière n'est pas appliquée, ce qui pose un problème majeur, et le recensement, la délimitation et la sécurisation du DFP ont moins progressé que ce que l'OIBT et d'autres observateurs anticipaient. Alors que le Vanuatu n'a pas connu de conflits, il n'a néanmoins pas été en mesure de fournir des informations sur la gestion de ses ressources forestières, ce qui montre son manque de capacité à mettre en œuvre la GDF. L'OIBT, et d'autres, continueront à travailler avec ces pays afin de tenter d'accélérer les progrès vers la réalisation de la GDF.

DFP de production en forêt naturelle

Depuis l'étude de 2005, des progrès significatifs ont été enregistrés pour mettre en œuvre la gestion durable du DFP de production. On observe une expansion dans la superficie globale du DFP (403 millions d'hectares, comparé à 353 millions d'hectares en 2005), dans la superficie couverte par des plans d'aménagement (131 millions d'hectares, comparé à 96,3 millions d'hectares en 2005), dans la superficie certifiée (17 millions d'hectares, comparé à 10,5 millions d'hectares en 2005), et dans la superficie considérée comme étant sous GDF

(30,6 millions d'hectares, comparé à 25,2 millions d'hectares en 2005). Le tableau 10 présente un résumé de ces tendances pour le DFP de production en forêt naturelle dans chacune des trois régions.

Comme nous l'avons noté dans l'étude de 2005, la superficie du DFP de production soumise à des plans d'aménagement est beaucoup plus importante que celle que l'on considère comme étant sous GDF. Cet écart pourrait en partie s'expliquer par le fait que l'on dispose de davantage d'informations sur la superficie couverte par des plans d'aménagement que sur l'étendue de leur mise en œuvre. Le processus qui consiste à élaborer des plans d'aménagement reste toutefois important en soi, car il nécessite de recueillir et de compiler des données sur les forêts concernées et d'énoncer clairement les objectifs de l'aménagement ainsi que ses exigences. La réalisation de la GDF, à n'importe quel degré, passe obligatoirement par la mise en œuvre de plans d'aménagement, qui doit être supervisée et dont les effets doivent être surveillés et consignés. Au final, ce sont les nouvelles connaissances tirées du suivi et de l'expérience qui iront alimenter par la suite la planification d'une gestion forestière adaptative.

Or, chez plusieurs pays producteurs membres de l'OIBT, ce processus est absent ou balbutiant, car il est entravé par le manque général de capacités chez les organismes et les organisations communautaires qui sont chargés de superviser la gestion des forêts. Un soutien international accru, y compris du type envisagé dans le cadre de la REDD+, aiderait à traiter ce problème, tout comme, au plan interne, l'administration forestière bénéficierait d'un appui accru.

DFP de production en forêt plantée

Les forêts plantées jouent un rôle de poids grandissant dans l'offre en bois tropicaux. Bien que la qualité des données sur la superficie des forêts plantées de production varie considérablement, il est clair que la surface de forêt tropicale plantée s'est considérablement étendue au cours des 15 à 20 dernières années. Dans plusieurs pays, certaines surfaces où des arbres ont été plantés, mais n'ont pas survécu ou ont été enlevés par la suite, demeurent comptabilisées au titre de plantations dans leurs statistiques sur la superficie forestière. Dans les pays producteurs de l'OIBT, la superficie estimée de la forêt plantée de production, qui est de 22,4 millions d'hectares, constitue environ 5% du DFP total de production. Ce pourcentage varie d'un pays et d'une région à l'autre. Dans la région Asie et Pacifique, par exemple, les forêts plantées représentent environ 10% du total de la ressource de production.

Tableau 10 Tendances régionales dans le DFP de production, producteurs OIBT

Région	Superficie de forêt dans :			
	DFP de production	DFP de production sous plans d'aménagement	Forêt certifiée	DFP de production sous GDF
Afrique	→	↑	↑	↑
A/P	↑	↑	↑	→
ALC	↑	↑	↑	↑
Tous	↑	↑	↑	↑

Note : On part du principe qu'il s'agit d'une tendance régulière si le changement est inférieur à 5%. Pour un pays donné, les tendances peuvent diverger des tendances régionales. A/P = Asie et Pacifique ; ALC = Amérique latine et Caraïbes.

Tableau 11 Tendances régionales dans le DFP de protection, producteurs OIBT

Région	Superficie de forêt dans :		
	DFP de protection	DFP de protection sous plans d'aménagement	DFP de protection sous GDF
Afrique			
A/P			
ALC			
Tous			

Note : On part du principe qu'il s'agit d'une tendance régulière si le changement est inférieur à 5%. Pour un pays donné, les tendances peuvent diverger des tendances régionales. A/P = Asie et Pacifique ; ALC = Amérique latine et Caraïbes.

Souvent, les pays où les ressources en forêt naturelle sont rares ont particulièrement privilégié leur domaine forestier planté, à l'exception du Brésil, qui dispose à lui seul de la plus importante ressource en forêt naturelle au sein des pays producteurs membres de l'OIBT, mais aussi de la plus vaste superficie de forêts plantées. Dans certains pays, l'absence de droits de propriété clairement définis a constitué un frein à l'investissement dans les forêts plantées. Au nombre des contraintes supplémentaires figurent également la compétition pour les terres ; la faible capacité technique ou organisationnelle à gérer les forêts plantées ; le peu de dialogue entre les secteurs public et privé ; l'insuffisance de la recherche-développement et l'absence de dispositifs de financement.

Dans certains pays, l'expansion des forêts plantées allégera la pression sur les forêts naturelles dans la mesure où elle y satisfera une part croissante des besoins en bois. En revanche, cette pression moindre pourrait être, au moins en partie, compensée par une meilleure performance au plan financier des plantations bien gérées, ce qui en fera une affectation des sols plus attractive, éventuellement au détriment des forêts naturelles. Nombre de régimes agricoles industriels, qui présentent une excellente performance de même ordre au niveau financier, sont en effet une cause majeure de la déforestation.

Produits forestiers non ligneux

Bien que, dans tous les pays producteurs membres de l'OIBT, les PFNL soient importants pour les modes de subsistance des populations locales, et que nombre d'entre eux soient négociés en quantités significatives aux niveaux local, régional et mondial, on dispose de peu de données sur leur valeur économique. En outre, dans nombre de pays, la gestion des PFNL est aléatoire, et on connaît peu de choses sur leur pérennisation. Il ne fait aucun doute que certains PFNL, tels que certains types de viande de brousse, sont prélevés d'une manière insoutenable et que des efforts accrus s'imposent pour réglementer la gestion, les prélèvements et le commerce de ces produits.

DFP de protection

Depuis l'étude de 2005, on constate des progrès significatifs en vue de la gestion durable du DFP de protection. Le recul apparent de sa superficie globale (358 millions d'hectares, comparé à 461 millions d'hectares en 2005) s'explique davantage par une plus grande clarté dans les données que par une évolution quelconque du statut légal de ces surfaces. La superficie couverte par des plans d'aménagement (51,9 millions d'hectares, comparé à 17,8 millions d'hectares en 2005) et la superficie considérée comme étant sous GDF (22,7 millions

d'hectares, comparé à 11,2 millions d'hectares en 2005) ont considérablement augmenté. Le tableau 11 présente un résumé de ces tendances pour le DFP de protection dans chacune des trois régions.

On dispose encore de peu de données s'agissant de savoir dans quelle mesure le DFP de protection représente pleinement la diversité des écosystèmes présents dans les pays tropicaux. Jusqu'à récemment, la désignation des aires protégées était souvent confinée – et pas seulement sous les tropiques – aux surfaces des terres qui subsistaient une fois que toutes les autres affectations économiques des sols avaient été satisfaites ou bien qui étaient trop difficiles à cultiver. Or, on reconnaît aujourd'hui que les aires protégées devraient être sélectionnées en fonction de la valeur intrinsèque qu'elles représentent pour la conservation de la biodiversité, ce qui signifie en général qu'elles doivent inclure des échantillons représentatifs de tous les écosystèmes forestiers ; toute surface présentant une richesse biologique exceptionnelle ou qui concentre des espèces endémiques ; et les lieux de reproduction, d'alimentation et d'escalade des espèces migratoires. Il est souhaitable qu'une aire protégée soit étendue et présente des variations internes et, dans l'idéal, elles devraient former un réseau d'habitats connectés si l'on veut qu'elles hébergent de grands animaux et soient protégées contre tout changement dans leur environnement. Autre élément, il est crucial qu'elles dépendent de la coopération et du soutien des collectivités locales. Les données ont été en général insuffisantes pour pouvoir évaluer la mesure suivant laquelle l'affectation actuelle des aires protégées tient compte de tous ces facteurs.

Carbone forestier

La plupart des pays producteurs membres de l'OIBT présentent un potentiel considérable pour la séquestration et le stockage du carbone forestier, et ont pris des mesures pour se préparer à la REDD+. Compte tenu du fait que nombre de pays en attendent beaucoup dans le sens où elle pourrait donner lieu à des financements significatifs pour la gestion des forêts tropicales, tout signal en ce sens de la part des négociateurs internationaux sur le changement climatique, y compris la création éventuelle de crédits carbone forestier, ne pourra être que favorablement accueilli.

Résumé des changements

On trouvera ci-après un résumé des éléments qui caractérisent la situation actuelle de la GDF dans les pays producteurs membres de l'OIBT.

- Dans plusieurs pays, il conviendrait de mieux clarifier le concept de DFP en fonction du contexte national et de recenser, d'inventorier, de délimiter et de protéger le DFP.
- Les législations et réglementations forestières continuent d'évoluer, pour la plupart suivant une direction compatible avec la GDF.
- La tendance générale en faveur de la décentralisation et d'une reconnaissance accrue des populations autochtones et locales n'est pas répercutée dans le flux de ressources permettant de soutenir les efforts en vue de réaliser la GDF à l'échelon décentralisé.



Des scientifiques ghanéens évaluent la biodiversité des plantes dans une parcelle forestière au Ghana. *Photo : L. Amissah*

- L'application de la législation forestière est souvent insuffisante, ce que ne font qu'aggraver l'absence de capacités d'application, les lois qui jettent la confusion ou sont contradictoires, notamment celles liées au régime forestier, et l'incertitude que génère les processus de décentralisation, y compris les litiges liés à la juridiction qui opposent divers organismes publics. Dans certains pays, la demande en bois d'origine légale vérifiée a des effets sur les exportations de bois.
- Les ressources que les gouvernements et les organismes d'aide au développement allouent à la gestion des forêts demeurent sérieusement inadéquates, ce qui se répercute par un manque de capacités au niveau des organismes publics.
- Si les informations sur la GDF continuent de s'améliorer, elle restent loin d'être adéquates pour assurer un suivi, une évaluation et l'établissement de rapports fouillés sur la GDF et pour tout mécanisme de transfert de fonds à grande échelle qui émanerait de la REDD+ ou de tout autre dispositif destiné à améliorer la gestion des forêts tropicales.

Contraintes à la GDF

Mis à part les difficultés dues aux guerres et conflits armés, qui sont profondes, plusieurs contraintes apparaissent de manière récurrente dans les profils des pays. La plus importante, et celle qui revient le plus souvent, tient probablement au fait que la gestion durable des forêts tropicales naturelles est une affectation des terres moins profitable que d'autres modes d'utilisation, notamment certains régimes agricoles, mais aussi le développement urbain et l'exploitation minière. En conséquence, les gouvernements ont tendance à délaissier la GDF, sans offrir d'incitations au secteur privé pour la mettre en œuvre. En général, les prix des bois tropicaux demeurent relativement bas. Ils pourraient augmenter à l'avenir afin de

mieux refléter le coût réel de leur production, y compris les coûts d'opportunité de maintenir la forêt naturelle, mais pour l'instant rien ne va dans ce sens.

Toutefois, on reconnaît de manière grandissante que les forêts naturelles tropicales constituent une ressource précieuse aux niveaux local, national et mondial, notamment en raison des services écosystémiques qu'elles fournissent. Dans certains pays, on rémunère ces services et la REDD+ pourrait offrir aux propriétaires forestiers une opportunité majeure d'en tirer des revenus. Sur le long terme, le niveau de rémunération des services écosystémiques que rendent les forêts tropicales – que ce soit au niveau national ou mondial – risque de jouer un rôle prépondérant, s'agissant de décider du sort des forêts tropicales qui subsistent. Pour que ces rémunérations parviennent à avoir des retombées sur la gestion des forêts, il faut aussi que les contraintes liées à la gouvernance soient résolues. Les gouvernements et entreprises qui ont tâché d'améliorer la gestion des forêts, même s'ils n'y sont pas encore pleinement parvenus, méritent que les marchés, les organismes d'aide au développement, les ONG et le grand public leur accordent leur soutien dans la durée.

La confusion qui règne sur le régime de propriété constitue une autre contrainte pour la GDF. Sans la sécurité qu'assurent des arrangements crédibles qui ont été négociés sur le régime forestier, la GDF a peu de chances de réussir. Dans plusieurs pays, ce n'est pas chose aisée que de résoudre les litiges liés au régime foncier, mais il faut néanmoins s'y atteler – de préférence dans le cadre d'un processus transparent et équitable – si l'on veut que la gestion des ressources devienne un jour pérenne. Si la tendance voulant que les collectivités et les peuples autochtones disposent de davantage de droits de propriété sur les forêts, contre moins pour les États, perdure, il sera alors nécessaire de repenser le concept de DFP, sans toutefois l'abandonner complètement.

Orientations futures

Le contexte mondial de la gestion des forêts tropicales évolue. Les populations tout comme les aspirations vont grandissant et la capacité des populations vivant dans des régions reculées à communiquer avec leurs congénères progresse à un rythme phénoménal. La frontière agricole continue d'avancer au détriment des forêts. Concernant le bois, la demande en bois certifiés et/ou d'origine légale vérifiée commence à avoir des effets sur le mode de gestion des fournisseurs tournés vers l'export, mais cet impact demeure infime pour la majeure partie du domaine forestier tropical. En revanche, l'offre immédiate en produits de base bois à un prix relativement bas qui sont issus de forêts non tropicales, de forêts tropicales plantées ou d'activités illicites, de même qu'en matériaux de substitution autres, va limiter toute éventuelle hausse des prix pour les bois provenant de forêts tropicales naturelles sous gestion durable tant qu'ils ne resteront qu'un produit de base.

Le marché mondial des bois tropicaux aussi change. Sur leurs marchés traditionnels d'exportation que sont l'Europe, le Japon et l'Amérique du Nord, la demande est en recul, tandis que les pays producteurs de l'OIBT exportent des quantités croissantes de bois vers la Chine, l'Inde et au sein de leur propre région. Les marchés intérieurs croissent. Certains de ces marchés attachent peu d'importance à la certification ou à la vérification de la légalité. Si ces marchés continuaient leur expansion, l'incitation à adopter la GDF pourrait en être diminuée, mais la certification et la vérification de la légalité deviendront probablement des moteurs du changement sur certains d'entre eux.

Les normes de gestion des forêts ont tendance à s'améliorer lorsque les pays deviennent plus affluents et sont davantage en mesure d'allouer des ressources pour faire appliquer la législation forestière et mettre en œuvre la GDF. On peut donc penser que la GDF va se propager dans les pays tropicaux sous l'effet de l'essor de leur économie, bien que cette croissance risque en revanche d'accroître la déforestation, au moins temporairement. Dans certains cas, on pourrait assister à un exode de la forêt vers les villes, ce qui réduirait la pression sur celle-ci. Au final, les pays qui vont continuer de se développer au plan économique se doteront de la capacité nécessaire à sauvegarder leur DFP et à le gérer dans une optique durable. Par contre, la rémanence de la pauvreté pose une menace de taille pour les forêts tropicales.

À l'examen des informations utilisées pour préparer le présent rapport, on voit qu'un certain nombre d'évolutions sont possibles au niveau des forêts tropicales, dont les suivantes.

- Une expansion continue des forêts plantées et le recours à des récoltes lignicoles pour la production de bois pourraient réduire la pression de la demande en bois sur la forêt naturelle en alimentant une part grandissante de la production de bois, bien que cela risque de se traduire par plus de déforestation, comme en serait également responsable une demande accrue en biocarburants.
- Les prix des bois en baisse, les prix des produits agricoles en hausse et/ou un réajustement accentué vers les marchés émergents pourraient saper les efforts menés en faveur de la GDF.



Forêt plantée de teck sous gestion en Thaïlande. Photo : J. Blaser

- Un afflux de fonds en faveur de la REDD+ et autres services forestiers pourrait susciter une amélioration dans la capacité à gérer, à suivre les forêts et à y faire appliquer la loi ; il pourrait également susciter des efforts favorables au reboisement et à la restauration des forêts.
- Privilégier davantage la gestion des essences à haute valeur, une gamme plus étendue d'essences, et/ou une production accrue à valeur ajoutée pourrait aider à accroître la rentabilité de la gestion des forêts naturelles.
- Les changements dans le climat ou les cycles météorologiques pourraient avoir des retombées sur la croissance, le rendement et la vitalité des forêts. Les phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les sécheresses prolongées, les pluies torrentielles et les tempêtes tropicales pourraient réduire la stabilité de la structure de la forêt et provoquer un accroissement de l'érosion, des incendies de forêt et des dégâts dus au vent, ainsi qu'une évolution dans l'incidence des ravageurs et maladies. Une gestion évolutive conjuguée à une ressource forestière diversifiée augmentera leur résilience.
- Les questions liées au régime forestier pourraient être résolues plus souvent sur la base de négociations transparentes et équitables entre les parties plaignantes. Au fur et à mesure que leurs droits seront reconnus de manière accrue, les peuples autochtones pourraient jouer un rôle grandissant dans la gestion des forêts naturelles.
- Les responsabilités plus étendues des collectivités et des peuples autochtones qui vivent en proximité constante avec la forêt pourraient susciter une diversification des utilisations de la forêt, en accordant une plus grande importance à leurs services écosystémiques.



Une communauté de saigneurs de caoutchouc dans la forêt domaniale d'Antimari de l'État d'Acre au Brésil. Photo : J. Blaser

Dans l'ensemble, il semble probable que la superficie mondiale des forêts tropicales naturelles va continuer de régresser à moyen terme dans la mesure où l'on continue de convertir les terres à des usages plus profitables. En revanche, on peut penser que la gestion du DFP va continuer de s'améliorer, sans qu'on puisse pour autant facilement projeter à quel rythme. Les pays dotés d'un régime forestier clair qui ne soit pas sujet à des contentieux, d'un DFP bien défini, de ressources adéquates pour administrer leur ressource sont les mieux placés pour réaliser des progrès rapides. L'OIBT, aux côtés d'autres qui veulent favoriser la GDF dans les régions tropicales, doivent être vigilants par rapport aux changements et conserver une approche flexible, tout en continuant toutefois à hâter la mise en œuvre de la gestion durable et de la conservation des forêts tropicales.

Recommandations

La présente étude se montrera d'autant plus utile si elle est renouvelée à intervalles relativement réguliers et fréquents, car il est essentiel de repérer les tendances pour pouvoir évaluer les progrès accomplis vers la GDF. Il est par conséquent recommandé que l'on continue de préparer régulièrement au niveau international des rapports sur la situation de la gestion des forêts tropicales. Sachant que la FAO a également commencé à fournir des données sur la GDF dans son évaluation quinquennale des ressources forestières, les deux organisations ne pourront qu'en tirer des avantages réciproques en continuant d'aligner les deux processus plus étroitement.

Dans plusieurs pays, la capacité à recueillir, analyser et mettre à disposition des données détaillées sur la situation de la gestion des forêts fait encore défaut. Apporter une assistance à ces pays afin de leur permettre d'améliorer la qualité des données sur la gestion des forêts devrait constituer une priorité pour la communauté internationale.

Disposer d'une image précise du DFP est un élément crucial pour pouvoir améliorer la gestion des forêts. Ce n'est pas le cas dans nombre de pays, et il conviendrait de toute urgence d'apporter une aide pour leur permettre de constituer leur DFP, si ce n'est déjà fait, et de mener un inventaire détaillé de ces surfaces. Cet aspect s'avérera d'autant plus critique dans le cas où des fonds significatifs seraient mis à disposition dans le cadre de la REDD+.

Une progression généralisée vers la GDF sous les tropiques se fera d'autant plus rapidement et sera d'autant plus solide si la GDF est considérée comme une affectation des terres compétitive au plan financier. Augmenter les rémunérations en contrepartie des services écosystémiques mondiaux que fournissent les forêts naturelles tropicales, y compris ceux liés à la séquestration et au stockage du carbone, devrait être une autre priorité pour la communauté internationale.

Il conviendrait d'encourager les pays membres à tirer parti des avancées recensées dans le présent rapport. L'OIBT continuera d'œuvrer avec ses nombreux partenaires en vue de les aider en la matière.

Références

- Coad L., Burgess, N.D., Bomhard, B. & Besancon, C. (2009). *Progress on the Convention on Biological Diversity's 2010 and 2012 Targets for Protected Area Coverage*. Un rapport technique destiné à l'atelier international de l'UICN « Looking to the Future of the CBD Programme of Work on Protected Areas », Ile de Jeju, République de Corée, 14-17 septembre 2009. PNUE-WCMC, Cambridge, RU.
- FAO (2010). *Évaluation des ressources forestières mondiales 2010*. Étude FAO : Forêts 163. FAO, Rome, Italie.
- Gibbs, H., Brown, S., Niles, J. & Foley, J. (2007). Monitoring and estimating tropical forest carbon stocks: making REDD a reality. *Environmental Research Letters* 2 (disponible à l'adresse <http://iopscience.iop.org/1748-9326/2/4/045023/fulltext>).

Remerciements

Les auteurs et l'OIBT remercient les personnes suivantes pour leurs précieuses contributions à la publication Situation de la gestion des forêts tropicales 2011 : O. S. Adedoyin, Chantal Adingra, Victor Kwame Agyeman, E. Collins Ahadome, Mario José Añazco Romero, Yumiko Arai, Varigini Badira, François Kapa Batunyi, Pradeepa Bholanath, Josefina Braña Varela, Amha Bin Buang, Ramon Carrillo Arellano, Yosenia Castellanos, Jean-Christophe Claudon, Irving Ricardo Díaz Halman, Richard Gbadoe Edjidomele, the late Bledée Enwol, Eduardo Enrique Escalante Fuentes, Mario Arturo Escobedo López, Veronica Galmez, Patrice Gouala, Henry Granados, Maria Cristina Guerrero, Rubén Darío Guerrero Useda, Karina Hernández, François Hiol Hiol, Sofia Hirakuri, Mohd Salehim Hj Ibrahim, Hawa Johnson, Gunther Joku, Pearl Jules, Rosemarie Jungheim, Adjumane Aime Kadio, Dike Kari, Roberto Kometter, Chris Kossowski, Prem Chand Kotwal, Nikhom Laemsak, Samuela Lagataki, Ann Larson, John Leigh, Qiang Li, Hour Limchun, Carlos Linares Bensimon, Ricardo Linares Prieto, Erica Lopez, Juliana Lorensi do Canto, Mette Loyche-Wilke, Koh Hock Lye, Hwan Ok Ma, N'Sitou Mabilia, Felix Magallon Gonzalez, Eduardo Mansur, Polycarpe Masupa-Kambale, Michael Maue, Claudia Maria Mello Rosa, Marlo Mendoza, Myat Su Mon, Saúl Benjamín Monreal Rangel, Josué Ivan Morales Dardon, Antonio Murillo, Georges N'Gasse, Namiko Nagashiro, Samuel Ebamane Nkoumba, Agung Nugraha, Melissa Núñez, Kwame Antwi Oduro, Femi Ogundare, Rafael Oqueli, Pablo Pacheco, Catherine Poitvin, Kanawi Pouri, Seepersad Ramnarine, Nhek Ratanapich, Alejandra Reyes, Ken Rodney, Martini Mohamad Safa'ee, Gabriel Samol, Khon Saret, Kim Sobon, Manoel Sobral Filho, Ty Sokhun, Rene Somopawiro, Suon Sovan, Hooi Chiew Thang, Raquel Thomas, Lombardo Tibaquirá Contreras, Patricia Tobón, Ivan Tomaselli, Pei Sin Tong, Wollor Topor, Gisela Ulloa, Ricardo Umali, Samreth Vanna, Joberto Veloso de Freitas, Tetra Yanuariadi, Tania Zambrano et Emmanuel Ze Meka..

Herold, M. (2009). *An Assessment of National Forest Monitoring Capabilities in Tropical Non-annex I Countries: Recommendations for Capacity Building*. Rapport final. GOF-C-GOLD Land Cover Project Office, Friedrich Schiller University, Jena, pour le Prince's Rainforests Project et le Gouvernement de Norvège.

Houghton, R. (2005). Aboveground forest biomass and the global carbon balance. *Global Change Biology* 11, 945-958.

GIEC (2007). *Bilan 2007 des changements climatiques*. Rapport du Groupe de travail III: L'atténuation du changement climatique. Quatrième rapport d'évaluation du GIEC. Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, Genève, Suisse (disponible à l'adresse http://www.ipcc.ch/publications_and_data/ar4/wg3/en/ch9s9-4-1.html).

OIBT (2005). *Critères et indicateurs révisés de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales, modèle de rapport sur les C&I inclus*. No 15 de la Série Politique forestière OIBT. OIBT, Yokohama, Japon.

OIBT (2006). *Situation de l'aménagement des forêts tropicales en 2005*. OIBT, Yokohama, Japon.

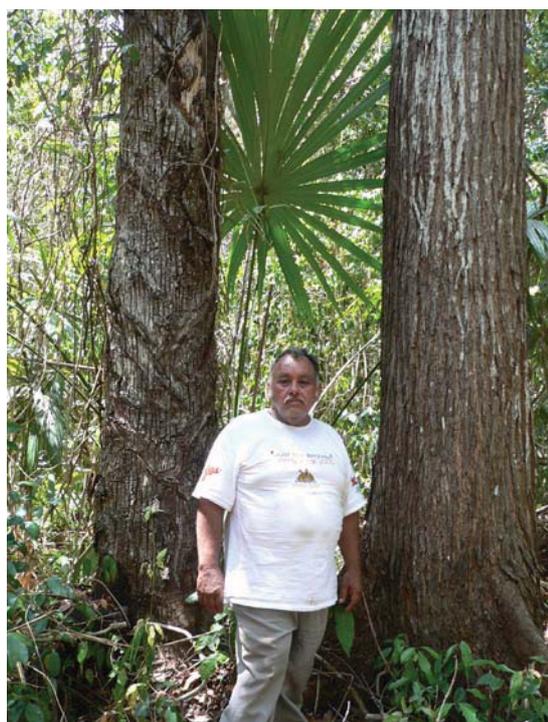
OIBT (2009a). *Encouraging Industrial Forest Plantations in the Tropics: Report of a Global Study*. No. 33 de la Série technique OIBT. Août 2009. OIBT, Yokohama, Japon.

OIBT (2009b). La propriété des forêts d'Afrique. Un numéro spécial de *Actualités des forêts tropicales* (19:2) basé sur les résultats de la Conférence internationale sur le régime forestier, la gouvernance et l'entreprise dans le secteur forestier : nouvelles opportunités en Afrique centrale et de l'Ouest, qui s'est tenue à Yaoundé (Cameroun) en mai 2009.

OIBT (2010). *Examen annuel et évaluation de la situation mondiale des bois*. OIBT, Yokohama, Japon.

OIBT&RRI (2009). *Tropical Forest Tenure Assessment. Trends, Challenges and Opportunities*. OIBT, Yokohama, Japon et L'Initiative pour les droits et ressources, Washington, DC, États-Unis

Poore, D., Burgess, P., Palmer, J., Rietbergen, S. & Synnott, T. (1989). *No Timber Without Trees: Sustainability in the Tropical Forest*. Earthscan, Londres, Ry.



Production de chicle et de bois dans un ejido certifié à Quintana Roo (à gauche : un arbre *Manilkara zapota* ; à droite un arbre *Swietenia macrophylla*). Photo : J. Blaser

PNUE-WCMC (2010). Spatial analysis of forests within protected areas in ITTO countries. Données préparées pour l'OIBT. PNUE-WCMC, Cambridge, RU.

Assemblée générale des Nations Unies (2007). Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts. Soixante-deuxième session, Second Comité, Point 54 de l'ordre du jour. Nations Unies, New York, États-Unis.